

Tarif taxe de séjour selon délibération du Conseil Municipal du 12 Avril 2007

Hôtel ou meublé ou équivalent 4 étoiles	1.50€
Hôtel ou meublé ou équivalent 3 étoiles	1.00€
Hôtel ou meublé ou équivalent 2 étoiles	0.90€
Hôtel ou meublé ou équivalent 1 étoile	0.75€
Hôtel ou meublé ou équivalent sans étoile	0.40€

exemple de tarif:

Location pendant 7 jours à 2 personnes Taxe de séjour $7 \times 2 \times 0.40\text{€} = 5.60\text{€}$